

DATE DE PUBLICATION : 14 septembre 2015

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1^{er} mai 2013 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain GERBIER, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Hélène TANGUY et M^{me} Cécile SELLIER, ses adjointes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

M. Alain GERBIER, M^{me} Hélène TANGUY et M^{me} Cécile SELLIER peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DAF.

Fait à Paris, le 7 septembre 2015

Gilles VAYSSET